

CR
COMPTÉ-RENDU DE LA RÉUNION DES CHEFS DE SERVICE

TENUE LE 17 DÉCEMBRE 1985 DE 08H00 A 11H45.

=====
Président de la Réunion: NDIINDILYIMANA Augustin, Lt Col BEM, Ministre
de la Jeunesse et du Mouvement Coopératif.

Participants:

- Monsieur MUGEMA Romuald, Secrétaire Général
- Monsieur MBATEYE Thomas, Directeur Général du Mouvement Coopératif
- Monsieur MUNYAMBARAGA Narcisse, Directeur Général de la Jeunesse
- Monsieur MUHATURUKUNDO Norbert, Directeur Général des Sports et
Loisirs
- Monsieur KAYOBOKE Ferdinand, Directeur de la Planification, Evaluation
et Inspection des Projets
- Monsieur KURAZIKUBONE Joseph, Directeur de la Formation et Encadrement
- Monsieur TWAGIRAYEZU Emmanuel, Chef de Division Activités Sportives
- Monsieur KALISA Emmanuel, Chef de Division Inspection et Evaluation
- Monsieur NSANZABAGANWA François, Chef de Division Planification a.i.
- ✓ Monsieur BIKINDI Simon, Chef de Division Folklore
- Monsieur NAHIMANA Alphonse, Chef de Division Assistance aux Coopératives
- Monsieur RUSANGANWA Augustin, Chef de Division Production
- Monsieur MUNYAKARAGWE Aloys, Chef de Bureau Assistance et Contrôle
- Monsieur MUSILIKARE J. Népomuscène, Chef de Bureau Sports d'Equipe
- Monsieur MAHUNGU Jean Bosco, Chef de Bureau Gestion des Crédits
- Madame MUKAMALIZA M. Goretti, Chef de Bureau Courrier et Archives
- Monsieur MBONEZA Gaspard, Chef de Bureau Groupements Socio-Economiques
- Monsieur HATEGEKIMANA Emmanuel, Chef de Bureau Gestion du Personnel
- Monsieur KABERA Guy, Chef de Bureau Evaluation et Contrôle
- Monsieur MUGEMANGANGO André, de la Division Formation des Jeunes.

Le Ministre a réuni les Chefs de Service pour rappeler les activités menées cette année et préparer les nouveaux programmes pour 1986. En ce moment où le Secrétaire Général et le Directeur de la Planification viennent d'entrer en fonction, c'est l'occasion pour le Ministre de les mettre au courant et aussi dans l'ambiance de travail au Ministère de la Jeunesse et du Mouvement Coopératif.

La réunion a examiné trois points.

I. La responsabilisation et l'organisation du travail.

Le Ministre a exhorté chaque Chef de Service à être en toute circonstance responsable, chacun à son niveau, et prendre des décisions en fonctionnaire-dirigeant. Si l'évaluation de nos Encadreurs Préfectoraux de la Jeunesse et des Coopératives a révélé que beaucoup d'entre eux ne

sont pas à la hauteur de leurs tâches, ce fait devrait servir d'exemple à tout Chef de Service pour se demander s'il maîtrise le secteur de ses attributions pour préparer des instructions claires à donner à ces agents de terrain qui eux aussi doivent se sentir responsables à cet échelon d'autant plus que le gros du travail s'accomplit sur le terrain.

La responsabilité de chacun doit aussi être transparente dans l'organisation du travail. Dans un Ministère où il faut une programmation des activités, il faut une unité d'action et une organisation rigoureuse de leur déroulement dans le temps. Cette unité d'action et cette organisation doivent en conséquence "transpirer" la responsabilité de tout le monde.

II. Les travaux importants

Nonobstant les obligations quotidiennes de chaque service, le Ministre a indiqué les dossiers qui méritent d'être traités en priorité.

a. Au Secrétaire Général

- La répartition des tâches aux agents

Les problèmes de gestion du personnel a retenu l'attention du Conseil du Gouvernement lors de sa dernière séance sur l'étude du B.O. 1986.

En application des recommandations de cette réunion, le Ministre a demandé d'actualiser les documents portant sur les attributions de chaque agent du Ministère déjà élaborés l'année passée.

Il faudra également déterminer tous les postes (occupés ou non) que comprend chaque service. Ceci résoudra les problèmes de planification des recrutements et permettra au MINIFOP d'opérer des affectations ou des transferts d'agents correspondant aux besoins réels de notre Département; car pour le moment, il est constaté la présence d'agents mal orientés et partant mal utilisés qui gonflent inutilement nos effectifs.

Il faudra aussi recenser tous les agents en âge avancé et étudier cas par cas pour déterminer ceux qui peuvent bénéficier d'une retraite.

- L'élaboration des stratégies sectorielles relatives aux secteurs couverts par le MIJEU COOP.

Notre Département doit traduire en stratégies les missions qui lui sont assignées.

Vu que le 3e Plan de Développement avait laissé sous silence nos actions, il est temps de faire valoir dans le 4e Plan notre politique

en matière de promotion de la Jeunesse, des Coopératives et des Sports et Loisirs.

Dans le domaine des Coopératives, notre mission est d'assurer la formation et l'encadrement des Coopératives ainsi que le suivi pour une assistance et un contrôle effectif des Coopératives.

En matière des sports et loisirs, nous devons promouvoir d'abord la masse et partant développer l'élite.

Dans le domaine de la Jeunesse, notre triple mission - formation, production, appui aux Jeunes - doit être bien comprise par les autorités préfectorales en particulier. Aussi par la voie des Groupements Socio-Economiques des Jeunes, l'encadrement et le suivi des Jeunes doivent refléter ce triple objectif. Cette sensibilisation devant se réaliser en collaboration avec les Mouvements de Jeunesse, il faudra dès à présent définir nos relations avec eux et adopter un cadre de relations qui favorise cette collaboration et qui permet au Ministère le contrôle de tous ces Mouvements de Jeunesse.

- L'Evaluation des activités des Jeunes

Comme recommandé par le Chef de l'Etat, cette année dédiée à la Jeunesse a été l'occasion pour notre Département d'évaluer les activités des Jeunes à travers des concours organisés aux niveaux préfectoral et national. Pour le moment, il faut constituer un rapport qui montre la situation réelle des actions de développement à l'actif des jeunes et les programmes recommandables pour l'avenir.

Ce rapport devra sortir à la fin du mois de Janvier 1986.

- La Programmation des activités pour 1986

En vue d'une harmonisation de nos actions, notre Département doit établir un calendrier des activités pour 1986. Cette programmation des activités ira de pair avec celle des missions à effectuer à l'intérieur du pays. Elle devra tenir compte de l'importance des crédits devant couvrir les frais de ces missions.

- L'Elaboration du Rapport Annuel 1985

Une Commission de Rédaction du Rapport Annuel 1985 a été constituée. Il faudra diriger les travaux de cette Commission afin de finaliser les projets de rapport présentés par les différents services. Le Rapport Annuel 1985 doit être publié vers la fin du mois de Décembre.

- La Gestion du Charroi

Avec l'acquisition de nouveaux véhicules et le déclassement de ceux en état vétuste, une nouvelle répartition s'impose. Il faudra une concertation entre les Directeurs Généraux, le Directeur de la Planification et le Gestionnaire des Crédits en vue d'une distribution équitable et rationnelle des véhicules suivant les besoins de chaque service. Aussi il faudra équiper chaque véhicule d'un matériel de dépannage complet et affecter en permanence un chauffeur unique à chaque véhicule pour pouvoir effectuer des contrôles réguliers sur l'état de chaque véhicule. Tout chauffeur en défaut sera par conséquent sanctionné pour son insouciance.

b. Au Directeur Général de la Jeunesse

- Clôturer le plus tôt possible le dossier FAJEUCOP
- Finaliser l'étude sur la commercialisation des produits des Jeunes. L'étude a été confiée aux Chefs de Divisions chargés des Groupements Socio-Economiques, de la Formation et de la Production des Jeunes.
- Assainir la gestion du patrimoine légué par l'ex-SCJ, du minerval des élèves des CFJ et des fonds tirés de la vente des tissus pour les uniformes des élèves. Il faudra un rapport sur toute la situation à présenter au Secrétaire Général pour son information.
- Elaborer un plan de distribution du matériel technique. Ce matériel étant un point d'appui à la formation et à la production des jeunes, il faudra instituer un système de crédit sans intérêt en faveur des centres bénéficiaires. Le remboursement constituera un fonds multiplicateur à accorder à d'autres groupements. Cela impliquera par conséquent qu'il y ait une gestion rigoureuse : le suivi et le remboursement réguliers.
- Réorganiser les CFJ en élaborant de nouvelles directives notamment aux CFJ de GACULIRO et MAYANGE et aux Chantiers de l'Est (MURAMBI) et de l'Ouest (KIBUYE).
- Procéder au déplacement des agents mutés. Cette opération est à réaliser après l'exposition quand tous les camions seront disponibles.

c. Au Directeur Général des Sports et Loisirs

- Fournir un rapport détaillé sur la gestion des infrastructures sportives notamment le Stade de NYAMIRAMBO, les Centres de KAVUMU et de RUKARI, les Stades de GIKONGORO et GITARAMA. Il faudra pour ces derniers donner l'état d'avancement des dossiers et pour le Stade de NYAMIRAMBO, les Centres de KAVUMU et de RUKARI la situation sur l'état de leurs équipements.

- Fournir un rapport détaillé sur la gestion du matériel de sport. Il s'agit de faire le point sur les commandes passées en 1985 pour établir un plan global de distribution.
- Contrôler les manifestations sportives et folkloriques. Jusqu'à présent, les rencontres organisées par le Ministère de la Jeunesse et du Mouvement Coopératif étaient les seules supervisées par nos agents. Le contrôle de toutes les manifestations publiques étant le devoir de notre Département, dorénavant à chaque manifestation importante sportive ou folklorique, il faudra un représentant du Ministère qui en fera chaque fois rapport.
- Finaliser les programmes de formation et d'activités sportives et folkloriques prévus pour 1986. Vu que tous ces programmes nécessitent le concours de beaucoup d'intervenants (Pays amis, Organismes Internationaux), il faudra une programmation rigoureuse. Le report du dernier championnat national d'athlétisme devrait servir d'exemple malheureux.
- Elaborer le dossier sur les démarches de création de la Faculté d'EPS à l'Université Nationale du Rwanda.
- Relancer le dossier "Assistance des Entraîneurs Soviétiques au RWANDA".

d. Au Directeur Général du Mouvement Coopératif

- Elaborer un plan global de contrôle de toutes les Coopératives, en commençant par celles de KIGALI. Jusqu'à présent, les rapports annuels font état d'une situation globale sans éléments concrets d'appréciation. Il faudra à la fin du mois de Juin prochain avoir présenté la situation exacte sur chaque coopérative agréée.
- Préparer une note à l'adresse des organes dirigeants des coopératives en vue de les sensibiliser sur les principes primordiaux de la coopérative. Les activités durant l'année 1986 devant se consacrer prioritairement à la relance des coopératives, il est temps de repenser à l'application de certains principes coopératifs fondamentaux : la distribution des bénéfices et la répartition des ristournes aux membres coopérateurs.
- Étudier de nouvelles mesures en vue de récupérer les crédits consentis à certaines coopératives qui ne remboursent pas.
- Fournir un rapport détaillé sur les groupements coopératifs ayant sollicité la personnalité civile sans l'obtenir.

III. La Coopération avec nos partenaires

Le Ministère de la Jeunesse et du Mouvement Coopératif entretient des relations de coopération avec beaucoup de Pays Amis (France, URSS, RFA, CONGO, Chine...), avec plusieurs Organisations Internationales (PNUD, AID, ACCT, PAM,...) et avec de nombreux Organismes Non Gouvernementaux établis au Rwanda et/ou à l'étranger (OCSD, COOPIBO, SOCODEVI, ADF, CLUSA,...).

Leur coopération couvre tous les secteurs d'activités de notre Département. Pour une meilleure harmonisation des contacts avec nos partenaires, il faudra que chaque Direction Générale recense d'abord ceux avec lesquels elle est impliquée et ensuite qu'une réunion regroupant le Secrétaire Général, les Directeurs Généraux et le Directeur de la Planification fasse une récapitulation sur la situation afin de contenir le flux de toutes les aides pour mieux en tirer un maximum de profits.

Après ce rappel de dossiers à finaliser, ont suivi plusieurs interventions qui ont signalé certains problèmes pratiques en rapport avec les travaux à exécuter. Dans le cadre du présent rapport, nous relevons les plus importants :

- le recyclage des Directeurs des CFJ sur la teneur des directives à observer;
- la formation des Instructeurs de la Jeunesse chargés de la gestion des CFJ;
- le recyclage des Encadreurs Préfectoraux de la Jeunesse et des Coopératives sur leurs devoirs et leurs responsabilités;
- la formation de tous les Encadreurs de la Jeunesse et des Coopératives;
- l'appui des comptoirs des produits des Jeunes aux moyens des crédits;
- l'étude des statuts des Groupements Socio-Economiques des Jeunes à l'image des Groupements dans le Marais RUGENDE-RUMIRABASHYI;
- le démarrage du Chantier de l'Ouest;
- l'étude sur la rentabilité des CFJ notamment les CFJ de GACULIRO, MAYANGE, MUTURA et KARAGO;
- la récupération des fonds détournés par les Instructeurs et Encadreurs.

.../...

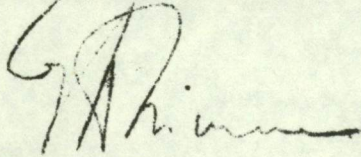
Ces problèmes étant sujets à un examen plus approfondi, il a été recommandé de les présenter dans les programmes à réaliser au passif de l'année 1986.

Le Ministre a conclu en rappelant l'objectif premier de la présente réunion à savoir familiariser le nouveau Personnel avec l'ambiance de travail au Ministère de la Jeunesse et du Mouvement Coopératif pour une continuité harmonieuse de nos actions et faire le bilan de l'année 1985 pour ouvrir l'année 1986.

Fait à Kigali, le 23 Décembre 1985

Le Rapporteur:

HATEGEKIMANA Emmanuel



Le Président de la Réunion:

NDINDILYIMANA Augustin

Lt Col BEM

Ministre de la Jeunesse et
du Mouvement Coopératif

